



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024008

Domaine : 9.1

Date de convocation : 24 mai 2024

Date de l'affichage : 24 mai 2024

Date d'affichage de la délibération : 31 mai 2024

Objet : 08 – Délimitation des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAENR)

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO

Monsieur Frédéric DIVIALLE a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, l'Aménagement et la Mobilité ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'énergie et notamment l'article L141-5-3 du code de l'énergie créée par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

VU le guide d'aide à l'élaboration des ZAENR produit par la Préfecture de la Région Ile de France ;

VU la délibération du 29 février 2024 relative à la définition des modalités de consultation du public ;

VU l'avis unique formulé par un groupe d'habitants et annexée à la présente délibération ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal ;

VU l'avis favorable de la Commission Aménagements, Mobilité, Urbanisme et Environnement ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de délimiter les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) sur son territoire ;

CONSIDERANT les résultats de la consultation du public ;

CONSIDERANT l'enjeu climatique et l'intérêt d'encourager le développement d'énergies renouvelables tout en préservant certaines parties du territoire au motif de la conservation du patrimoine architecturale et de la préservation des espaces naturels ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DEFINIT les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) sur le territoire de la commune selon les dispositions suivantes :

- Le développement des panneaux photovoltaïques en toitures est encouragé dans toutes les zones du Plan Local d'Urbanisme de la commune à l'exception de la zone naturelle N et de la zone urbaine UA.
- Le développement de la géothermie de surface est encouragé dans toutes les zones du Plan Local d'Urbanisme de la commune à l'exception de la zone naturelle N.

VALIDE le principe de l'intégration de ces zones dans le Plan Local de l'Urbanisme lors de sa prochaine modification ou révision une fois la cartographie départementale arrêtée.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France